

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS
AXA FRANCE

EI - SUDRET, BERTRAND

11 BD GAMBETTA

46000 CAHORS

☎ 05 65 30 57 95

@agence.dsbcahors@axa.fr

N° ORIAS 07012576;07013865

orlas.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE

☎ 09 70 82 18 22

VOTRE CONTACT ASSISTANCE

☎ 01 55 92 26 92



MME SIMAO CECILE
24 AV UXCELLODUNUM
46140 LUZECH

LE 6 FÉVRIER 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
**MULTIRISQUE
PROFESSIONNELLE**
3748063704

Période du
01/03/2025 au 28/02/2026

Votre référence Client
3651745404

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Avec le Service « Crise
Majeure », nous vous
accompagnons 24h/24 et
7j/7, en cas de situation
de crise affectant l'activité
de votre entreprise.

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre contrat MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Chère Madame,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre contrat, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **1 190,30 € TTC**
(dont 6,50 € de contribution Attentat).

Vous avez choisi le paiement mensuel par prélèvement automatique sur le compte
bancaire CRCA CAHORS LARROUMET, n° IBAN FR76112060009XXXXXXXXX904668, dont le
titulaire est SIMAO CECILE. Vous trouverez, au verso, un échéancier vous indiquant
chaque date et montant de prélèvement.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

Vos cotisations mensuelles

Cotisation HT	88,36 €
+ Taxes	7,54 €
+ Frais de gestion	2,75 €
Cotisations TTC mensuelles	98,65 €
1^{re} cotisation TTC (incluant la contribution Attentat)	105,15 €

Sont incluses les cotisations TTC pour la garantie suivante : Catastrophes Naturelles 12,57 €.

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils
sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non
monétaires.

Plus d'informations au verso



Vos informations

Le bien assuré : INSTITUT BRIN DE BEAUTE 24 AV UXCELLODUNUM 46140 LUZECH.

Vous êtes locataire de ces locaux, d'une superficie de 50 m².

Votre chiffre d'affaires annuel ou vos honoraires hors TVA : 50 000,00 €.

La valeur de l'indice Fédération française du bâtiment (FFB) à l'échéance de votre contrat est de : 1 174,60.

Il est essentiel de nous communiquer tout changement pouvant avoir un impact sur les conditions de votre contrat (superficie des locaux, activité annexe, nouvelle machine, augmentation de votre chiffre d'affaires...).

Vos avantages ⁽¹⁾



Frais liés au recrutement d'une personne en intérim pour vous remplacer pris en charge, en cas d'incapacité temporaire accidentelle.

Les crises cardiaques ou accidents vasculaires sont considérés comme des « accidents » garantis.



Vol d'argent liquide garanti au sein de vos locaux professionnels, à votre domicile ou au domicile d'un préposé et durant vos trajets.

Détériorations immobilières couvertes en cas d'effraction et cambriolage.



Frais de recherche de fuites sur les canalisations intérieures (y compris inaccessibles) couverts.

Dommages causés par l'eau provenant de sprinklers couverts.



Le bris de matériels non informatiques couvert jusqu'à 50 fois l'indice FFB (établi ci-dessus) sans déclaration nécessaire de leur valeur lors de la souscription.

(1) Selon les clauses et conditions de votre contrat. Retrouvez le détail de vos garanties dans vos Conditions générales et particulières.

Votre échéancier de paiement

Voici les dates et montants des prélèvements à venir sous réserve d'une modification de votre contrat ou d'une évolution des taxes ou contributions imposées par la réglementation.

Dates de prélèvement	Montants	Dates de prélèvement	Montants
10/03/2025	105,15 € ⁽¹⁾	10/09/2025	98,65 €
10/04/2025	98,65 €	10/10/2025	98,65 €
10/05/2025	98,65 €	10/11/2025	98,65 €
10/06/2025	98,65 €	10/12/2025	98,65 €
10/07/2025	98,65 €	10/01/2026	98,65 €
10/08/2025	98,65 €	10/02/2026	98,65 €
		Total	1 190,30 €

(1) Le premier prélèvement peut inclure quelques centimes supplémentaires qui correspondent aux arrondis. Il comprend la contribution Attentat.

Votre fidélité est récompensée !
Grâce aux années qui comptent...
Après 2 ans sans sinistre, les franchises ne
sont plus appliquées (hors franchise
« Catastrophes naturelles »).